



Bourse de Tunis : BT, augmentation de capital par incorporation de réserves

La Banque de Tunisie « BT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 Avril 2018, a décidé de porter le capital social de 180 000 000 Dinars à 225 000 000 Dinars par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de 45 000 000 Dinars.

L'augmentation de capital sera réalisée par la création de 45 000 000 actions nouvelles gratuites, au nominal de un (1) dinar à attribuer aux détenteurs des 180 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1er janvier 2018.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 Avril 2018, le Conseil d'Administration réuni le même jour, a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du 4 Mai 2018.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2018.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 4 Mai 2018.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au 4 Mai 2018.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 4 Mai 2018 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 4 Mai 2018.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir 4 Mai 2018.

Source : WEB MANAGER